|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| The International Teleocmmunication Union - Connecting the World. | **Union internationale des télécommunications****Bureau de la Normalisation des Télécommunications** |  |

 Genève, le 17 juin 2019

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Réf.:****Tél.:Fax:****E-mail:** | **Circulaire TSB 178**CE 2/JZ+41 22 730 5855+41 22 730 5853tsbsg2@itu.int | - Aux administrations des États Membres de l'Union |
|  |  | **Copie**:- Aux Membres du Secteur UIT-T;- Aux Associés de l'UIT-T participant aux travaux de la Commission d'études 2;- Aux établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT; - Aux Président et Vice-Présidents de la Commission d'études 2 de l'UIT‑T;- À la Directrice du Bureau de développement des télécommunications;- Au Directeur du Bureau des radiocommunications |
| **Objet:** | **Suppression de la Recommandation UIT‑T E.210** |

Madame, Monsieur,

1 Par la Circulaire TSB 155 du 11 mars 2019, il a été proposé de supprimer la Recommandation susmentionnée, à la demande de 34 États Membres et de 11 Membres de Secteur participant à la réunion de la Commission d'études 2 (Genève, 19-28 février 2019) et conformément aux dispositions du § 9.8.2, Section 9 de la Résolution 1 de l'AMNT (Rév. Hammamet, 2016).

2 A la date du 11 juin 2019, les conditions régissant la suppression de cette Recommandation étaient remplies.

Une administration d'un État Membre a répondu à la consultation, et aucune objection à la suppression de la Recommandation UIT‑T E.210 n'a été reçue.

La Recommandation UIT-T E.210 "*Identification des stations de navire dans les services mobiles maritimes à ondes métriques/décimétriques et par satellite*" est donc supprimée.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma haute considération.

*(signé)*

Chaesub Lee
Directeur du Bureau de la
normalisation des télécommunications